



## COMMUNIQUE DE PRESSE

26 juillet 2012

### **Publication de l'arrêté d'interdiction du semis de semences de colza traitées avec du thiametoxam en France**

Le 1er juin, Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a décidé à la suite à l'avis de l'ANSES, de retirer l'autorisation de mise sur le marché du Cruiser OSR sur le colza. Cette décision a été confirmée le 29 juin à l'issue de la période de procédure contradictoire permettant au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation Cruiser OSR de faire valoir ses arguments.

Le Ministre a parallèlement engagé la procédure de demande d'interdiction au niveau européen qui n'a, à ce stade pas fait l'objet de réponse de la Commission. En conséquence et en conformité avec le droit européen, le Ministre a signé aujourd'hui l'arrêté permettant d'interdire le semis en France de semences de colza traitées avec du thiametoxam.

#### CONTACTS PRESSE

**Marie-Claude BOUSQUIER**  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Joëlle MEURISSE**  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)